

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE du vendredi 16 février 2024 à 18h30

L'An deux mille vingt-quatre, le vendredi 16 février, le Conseil Municipal de la Commune de Meyssiez dûment convoqué le 13 février 2024, s'est réuni en session extraordinaire à 18h30 à la Mairie de la commune sous la présidence de Monsieur Hubert GIRARD, Adjoint.

Présents : Hubert GIRARD, Catherine CHEVALLIER, Véronique GOISSE, Cathy PERONNET, Patricia FONTOVA, Corinne COURTOIS, Carine DULAC, Gaëtan DEGUITRE, Jolan CHANUSSOT, Guillaume AILLERIE

Absents : LEPAROUX Françoise, DANNEELS Robin

Pouvoirs : LEPAROUX Françoise donne pouvoir à Véronique GOISSE

DANNEELS Robin donne pouvoir à DULAC Carine

Secrétaire de séance : Mr Jolan CHANUSSOT

Du public était présent.

1/ ELECTION DU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-2,

Considérant les démissions de Mr TODARO Charles Maire, Mr GAVILLET Dominique 1^{er} Adjoint, et suite à la démission de plusieurs conseillers des élections partielles ont eu lieu le 19 et 26 Novembre 2023 et celles du 4 et 11 Février 2024 où le conseil atteint 1/3 de son effectif maximum,

Vu Le quatrième alinéa de l'article L. 2122-8 du CGCT précise que : « Si, après les élections, de nouvelles vacances se produisent, le conseil municipal procède néanmoins à l'élection du maire et des adjoints, à moins qu'il n'ait perdu le tiers ou plus de ses membres ou compte au moins cinq membres ». Il ressort du guide des exécutifs locaux annexé à la circulaire du 17 mars 2020 relative à l'élection des conseils municipaux et communautaires et des exécutifs et fonctionnement des organes délibérants que les cas de vacances concernés par cette dérogation sont les suivants : décès, démissions, candidats en nombre insuffisant. Le cas échéant, il convient ainsi de procéder à l'organisation d'une seconde élection complémentaire au terme de laquelle se tiendra l'élection du maire et des adjoints, dès lors que le conseil municipal compte au minimum deux conseillers municipaux

Considérant que le conseil de Meyssiez est incomplet mais aura dépassé le seuil problématique du 1/3 des sièges vacants suite aux élections du 04 et 11 février 2024 et pourra élire le maire et les adjoints.

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Seul Mr GIRARD Hubert se présente comme candidat pour être élu Maire de la commune.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de votes : 12

Contre : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 7

A obtenu :

- M. Hubert GIRARD : 12 (douze) voix

- M. Hubert GIRARD ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été directement installé.

2 - DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-2,

Considérant que le Maire propose un nombre d'adjoints sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal,

Mr GIRARD propose la création de trois postes d'Adjoints.

Le Conseil Municipal, valide à l'unanimité.

3 -ELECTION DES ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-7-1,
Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au Maire à trois,
M. le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels dans les mêmes conditions que pour celle du Maire.

Après une proposition de Mr Hubert GIRARD de Mme Cathy PERONNET au poste de Troisième adjointe, il est procédé au déroulement du vote.

- Election du Troisième adjoint pour Mme Cathy PERONNET

Après le vote, les résultats sont les suivants :

- nombre de vote : 12
- vote blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 12
- majorité absolue : 7

A obtenu :

- Mme. PERONNET Cathy : 12 voix

Mme. PERONNET Cathy ayant obtenu la majorité absolue est proclamée 3^{ème} adjointe au Maire et a été immédiatement installée.

Après une proposition de Mr Hubert GIRARD de Mme Catherine CHEVALLIER au poste de Deuxième adjointe, il est procédé au déroulement du vote.

- Election du Deuxième adjoint pour Mme Catherine CHEVALLIER

Après le vote, les résultats sont les suivants :

- nombre de votes : 12
- votes blancs ou nuls ou abstentions : 3
- suffrages exprimés : 12
- majorité absolue : 7

A obtenu :

- Mme CHEVALLIER Catherine : 9 voix

Mme CHEVALLIER Catherine, ayant obtenu la majorité absolue est proclamée 2^{ème} adjointe au Maire et a été immédiatement installée.

Après une proposition de Mr Hubert GIRARD de Mr Gaëtan DEGUITRE au poste de Premier adjoint, il est procédé au déroulement du vote.

- Election du Premier adjoint pour Mr DEGUITRE Gaëtan

Après le vote, les résultats sont les suivants :

- nombre de votes : 12

- votes blancs ou nuls : 0

-votes contre : 1

- suffrages exprimés : 12

- majorité absolue : 7

A obtenu :

- Mr DEGUITRE Gaëtan : 11 voix

Mr DEGUITRE Gaëtan ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 1^{er} adjoint au Maire et a été immédiatement installé.

Mr GIRARD Hubert félicite les nouveaux adjoints et lève la séance.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE 22/02/2024 A 19H30